

# 380 travailleurs désignés en matière de sécurité formés

Remise des diplômes en présence de deux ministres

Récemment, l'Institut de formation sectoriel du bâtiment (IFSB), la «Luxembourg School for Commerce» (LSC), l'organisme de formation de la Chambre de commerce et la Chambre des métiers (CDM) avaient organisé conjointement une remise de certificats aux lauréats des formations en matière de sécurité et santé au travail. La cérémonie a eu lieu à la Chambre de commerce.

Pas moins de 380 lauréats ont été honorés en présence de Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, et de Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration. Cette formation transmet aux participants des connaissances spécifiques et des compétences pratiques permettant de fonder une organisation et une culture de santé et de sécurité dans l'entreprise.

Pierre Bley, directeur de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL), a vivement félicité les lauréats, ainsi que les trois organismes organisateurs. Il a souligné les progrès importants réalisés en matière de sécurité; en effet, en dix



Les lauréats ont reçu leurs diplômes à la Chambre de commerce à Luxembourg-Kirchberg.

ans, le nombre d'accidents de travail a été divisé par deux. Il a aussi précisé que le secteur de la construction faisait figure de bon élève grâce aux formations efficaces et adaptées à ce secteur.

Le ministre Mars Di Bartolomeo a insisté sur l'importance de la santé et de la sécurité au travail, véritable argument de compétitivité pour les entreprises luxembourgeoises. Il a également encouragé ces entreprises à continuer leurs investissements dans cette thématique malgré la crise. Il a enfin plaidé en faveur de l'introduction de mesures concertées ainsi que d'une réelle culture santé et sécurité en entreprise.

Marc Gross, sous-directeur de la Chambre des métiers, a ensuite insisté sur l'importance de l'introduction d'une gestion systématique de la santé et sécurité au travail, qui permet de prévenir la grande majorité des accidents. Cette gestion doit être réellement inscrite dans la démarche du management et être partagée à tous les niveaux par tous les collaborateurs. (C.)